

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

1^{RE} ADDITION
AU BREVET D'INVENTION
N° 401.153

X. — Transport sur routes.

N° 12.319

1. — VOITURES.

Pare-brise à transformations pour automobiles.

M. GUSTAVE NABOT résidant en France (Seine-et-Oise).

(Brevet principal pris le 22 mars 1909.)

Demandée le 2 mars 1910.

Délivrée le 8 juin 1910. — Publiée le 29 août 1910.

La présente addition porte :

- 1° Sur la dénomination du brevet n° 401.153, intitulé comme ci-dessus et qui, à l'avenir, sera dénommé : « Anti-brise à transformations pour automobiles »;
- 2° Sur le déplacement des charnières *a* (fig. 1 et 2) qui reliaient la glace inférieure *b* à l'avant *c* de la voiture, et reliant maintenant les deux glaces *b* et *d*; deux équerres ouvertes *e* retiendront la glace inférieure;
- (Lorsque le numéro de la figure n'est pas indiqué, se reporter aux dernières mentionnées.)
- 3° Sur la suppression de la douille inférieure des colonnes porte-glaces, ainsi que de toutes les pièces qui y rattachaient la glace inférieure;
- 4° Sur le mode d'ajustage de la glace supérieure aux tiges horizontales *f* (fig. 1, 2, 3) qui la supportent.
- Chaque tige *f*, porte en *g* une cuvette dans laquelle peut tourner un disque *h*, dont l'axe est fixé au châssis de la glace *d* (fig. 1, 2); trois crans rectangulaires *i* (fig. 3) ménagés

dans ce disque peuvent recevoir un taquet *k*, 25 déplaçable par le moyen du bouton *l* (fig. 1, 3) et maintenu dans l'un des crans par le ressort à boudin *m* (fig. 3).

Ces trois crans permettent de fixer la glace verticalement et de l'incliner de 45 ou 90 degrés. 30

L'un des disques *h*₁ (fig. 4), de la cuvette *g*₁, portant des crans triangulaires *i*₁, son taquet *k*₁ peut en sortir de lui-même, quand on agit sur le dispositif opposé. 35

RÉSUMÉ.

Ce dispositif est maintenant dénommé : « Anti-brise à transformations pour automobiles ». La glace inférieure est articulée à la glace supérieure et n'est plus reliée aux colonnes. La glace peut s'orienter autour d'un axe qui passe par deux pièces fixées aux tiges horizontales porte-glaces. 40

GUSTAVE NABOT,
Étampes (Seine-et-Oise).

Prix du fascicule : 1 franc.

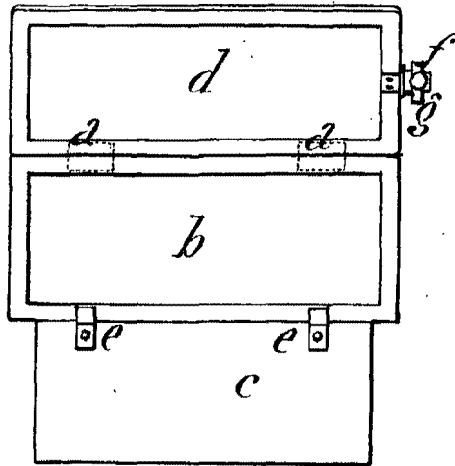


Fig. 1

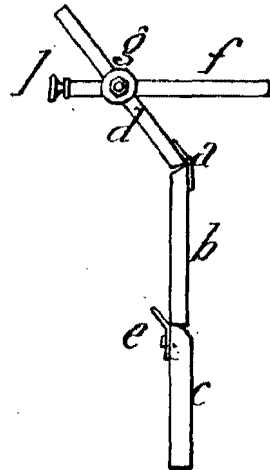


Fig. 2

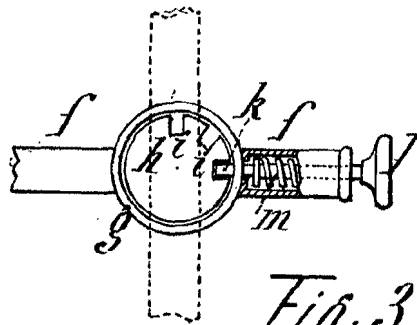


Fig. 3

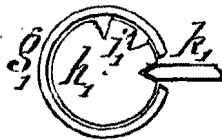


Fig. 4